



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 20 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le quinze juillet deux mille vingt s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Étaient présents : MMES C. BOURGEOIS, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
V. GAUDERON, A. LASSUS, L. MISSILLIER, L. PEQUIGNOT
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, M. FLOQUET,
S. GAILLARD, A. HEMISSI, J.-P. LE JONCOUR, R. PIOUTAZ,
G. VELLUZ

Absents excusés : MME C. BOEX donne procuration à MME C. COUDURIER,
M. D. PAULME donne procuration à MME A. COLLOMB

Secrétaire de séance : MME C. BOURGEOIS

§§§§§§§§§§

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

§§§§§§§§

Madame Céline BOURGEOIS est désignée secrétaire de séance.

§§§§§§§§

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle souhaite rajouter deux délibération à l'ordre du jour :

- Fête foraine 2020 : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public
- Camion pizza : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 juin 2020*
- *Délibérations :*
 1. *Révision du loyer de l'épicerie pour 2020-2021*
 2. *Fusion des régies « Locations de salles / photocopies / concessions » et « Evènements extérieurs / manifestations diverses » : Constitution d'une régie unique « Locations et évènements divers »*
 3. *Tableau des effectifs du personnel communal*
 4. *Comité national d'actions sociales (CNAS) : Désignation d'un délégué représentant les élus*
 5. *Approbation du projet pédagogique du service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2020-2021*
 6. *Fête foraine 2020 : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public*
 7. *Camion pizza : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public*
- *Rapport des commissions et groupements*
- *Questions et sujets divers*
- *Calendrier municipal*

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 08 juin 2020.

DÉLIBÉRATIONS

1.	RÉVISION DU LOYER DE L'ÉPICERIE POUR 2020-2021 Délibération n° 2020-43
-----------	---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que selon la délibération n° 2019-45, en date du 15 juillet 2019, le Conseil municipal avait fixé le loyer principal mensuel pour l'épicerie à la somme de cinq cents euros (500,00 €).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'indice de référence des loyers commerciaux (116,23), au premier trimestre 2020, augmente de 1,39 % sur un an.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal mensuel à la somme de cinq cent six euros et quatre-vingt-quinze centimes (506,95 €).

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** que, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, le loyer principal mensuel de l'épicerie soit fixé à la somme de cinq cents six euros et quatre-vingt-quinze centimes (506,95 €).

2.	FUSION DES RÉGIES « LOCATIONS DE SALLES / PHOTOCOPIES / CONCESSIONS » ET « ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS / MANIFESTATIONS DIVERSES » - CONSTITUTION D'UNE RÉGIE UNIQUE « LOCATIONS ET ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS » Délibération n° 2020-44
-----------	--

Madame Le Maire rappelle que le Conseil municipal a créé deux régies de recettes :

- Régie de recettes « Location de salles communales / Location de biens communaux / concessions cimetièrre / photocopies / affranchissement / droits de place sur le domaine public » par délibération en date 6 septembre 1995 ;
- Régie de recettes « évènements extérieurs et manifestations diverses par délibération n° 2015/12 en date du 30 mars 2015.

Dans le cadre de la modernisation de la perception des recettes, il est proposé de constituer une seule et unique régie de recettes par la fusion de ces deux régies déjà existantes, permettant ainsi d'encaisser également toutes les recettes de la commune selon la liste non exhaustive :

- Locations des salles communales
- Location des biens communaux
- Perception du prix des photocopies et affranchissement
- Droit de place sur le domaine public
- Concessions cimetièrre
- Perception des recettes dans le cadre des évènements extérieurs et manifestations diverses.

Cette simplification permettra également d'instaurer de nouveaux moyens de paiement dématérialisés dont l'obligation rentrera en vigueur au 1^{er} juillet 2020.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **AUTORISE** la fusion des régies proposées et l'instauration d'une régie unique « Locations et évènements extérieurs » ;
- ✓ **INDIQUE** que le régisseur sera tenu de verser un cautionnement auprès de Monsieur le Receveur.

3.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL
Délibération n° 2020-45

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal par délibération n° 2019-69 Bis en date du 02 décembre 2019 ;

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'une réorganisation des missions de certains animateurs périscolaires, il convient de modifier le temps de travail de certains agents.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation des effectifs à la cantine et pour l'accueil périscolaire, il convient de créer un poste :

- ✂ Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
 - ↳ Création d'un poste d'animateur périscolaire à temps non complet.

Enfin, suite au départ à la retraite de Madame BIOLLUZ, il convient de supprimer le grade affilié à son poste :

- ✂ Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux principaux de 1^{ère} classe
 - ↳ Suppression du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe correspondant au poste de responsable du service Urbanisme / Elections.

Madame le Maire présente le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} septembre 2020.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la création de poste décrite ci-dessus ;
- ✓ **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

EMPLOIS PERMANENTS – TITULAIRES

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux :</u>		1	1	
Dont rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	<i>Directeur Général des Services</i>
<u>Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :</u>		1	1	
Dont assistant territorial de conservation (stagiaire)	17.50	1	1	<i>Bibliothécaire</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :</u>		2	2	
Dont adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35	1	1	<i>Responsable du service Comptabilité - Finances</i>
Dont adjoint administratif	35	1	1	<i>Agent d'accueil / Secrétaire</i>
<u>Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :</u>		5	5	
Dont adjoint d'animation	35	1	1	<i>Responsable du Pôle Jeunesse et Sport</i>
	30	1	1	<i>Responsable du Pôle Enfance et Périscolaire</i>
	30.08	1	1	<i>Animateur enfance et jeunesse</i>
	22.99	1	1	<i>Animatrice enfance et agent d'entretien</i>
	5.08	1	1	<i>Animatrice enfance</i>

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :			4	3	
Dont adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		35	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Responsable des Services techniques</i>
		21.96	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Agent de cantine et chargé des inscriptions</i>
		Disponibilité depuis 01/10/2018	<u>1</u>	<u>0</u>	<i>Agent de cantine et animatrice enfance et jeunesse</i>
Dont adjoint technique		35	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Agent polyvalent des services techniques</i>

EMPLOIS PERMANENTS – CONTRACTUELS

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :				
Dont adjoint administratif	30	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Responsable du service Urbanisme / Elections</i>
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :				
Dont adjoint d'animation	18.09	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Animatrice enfance et agent de restauration</i>
	5.64	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Animateur enfance</i>
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :				
Dont adjoint technique	5.63	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Agent chargé du portage des repas à domicile</i>
	2.28	<u>1</u>	<u>1</u>	<i>Agent chargé de la gestion des salles municipales</i>

4.	COMITÉ NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES (CNAS) : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LES ÉLUS Délibération n° 2020-46
-----------	--

Le but de l'adhésion des communes au CNAS est de permettre au personnel communal de disposer d'avantages sociaux.

Chaque collectivité qui souhaite être adhérente doit désigner, après renouvellement des conseils municipaux, un délégué représentant le collège des élus, et faire procéder à la désignation d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Le rôle de ces délégués étant de promouvoir le CNAS et de siéger à l'Assemblée Générale départementale annuelle.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au collège des élus du CNAS.

*Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DÉSIGNE** Madame Chantal COUDURIER comme déléguée représentant les élus auprès du CNAS.

5.	APPROBATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 Délibération n° 2020-47
-----------	---

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en raison de la déclaration de notre accueil de loisirs périscolaire auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie, la collectivité est dans l'obligation d'établir un projet pédagogique pour le Service Enfance Jeunesse et Sport.

Madame le Maire présente le projet pédagogique et énonce les objectifs pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2020/2021, à savoir :

- Apprendre à vivre en collectivité
 - Respecter autrui, le matériel et les locaux
 - S'entraider.
- Favoriser la responsabilisation
 - Encourager l'enfant à affirmer sa personnalité
 - Développer l'autonomie de l'enfant
 - Développer l'éco-citoyenneté
 - S'épanouir et trouver sa place dans notre société.

Cette année le thème choisi par le service est : « Moi enfant : libre de décider et d'agir », avec des intentions pédagogiques précises et des étapes tout au long de l'année :

- « Je me forme et je m'informe »
- « Je propose »
- « J'agis, j'incite et je crée ».

Ce projet inclut également le projet de fonctionnement du Service Enfance Jeunesse et Sport qui précise les aspects plus techniques de l'organisation et de la gestion du service.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet pédagogique.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le projet pédagogique du Service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2019/2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

6.	FÊTE FORAINE 2020 : FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Délibération n° 2020-48Bis
-----------	---

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-3 et L. 2125-1 à L. 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les forains souhaitent organiser une fête foraine du 21 au 23 août 2020 avec l'installation de plusieurs manèges sur le champ de foire.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour l'organisation de cette fête foraine.

La question est posée de l'éventuelle gratuité de l'occupation du domaine public.

Après débat, Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à **deux cents euros (200,00 €)** pour les trois jours de manifestations.

*Le Conseil municipal après délibération,
à la majorité par 11 voix pour
et 8 voix contre (BOURGEOIS, DECARROUX, DUNAND,
LE JONCOUR, MISSILLIER, PEQUIGNOT, PIOUTAZ, VELLUZ),*

- ✓ **EST FAVORABLE** à l'organisation d'une fête foraine du 21 au 23 août 2020 sur le champ de foire ;
- ✓ **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public mentionné ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y référant.

7.	CAMION PIZZA : FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Délibération n° 2020-49
-----------	---

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-3 et L. 2125-1 à L. 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur TOMMY GALUS a cessé son activité de vente de pizzas.

Un nouveau commerçant souhaite reprendre l'emplacement pour l'activité commerciale suivante, à savoir la fabrication, la vente de pizzas ainsi que de boissons, et ce à compter du 1^{er} août 2020.

Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à **deux cent quarante euros (240,00 €)** par an, dont quarante euros (40,00 €) pour la participation aux frais d'électricité.

*Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **AUTORISE** le stationnement d'un camion pizza sur la place du village,
- ✓ **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public mentionné ci-dessus,
- ✓ **DECIDE** que cette redevance sera applicable par tacite reconduction sauf modification,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes s'y référant.

La commission du 18 juin 2020

- CU opérationnel : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Max JAUNIN
Route de Lanovaz
Zone UB : extensions autour du Chef-lieu

Projet de 2 maisons individuelles

M. Serge CLERC
Route de Bonneville
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle
Zone Nh : zone naturelle humide
Présence espaces boisés classés

Projet de 6 villas mitoyennes

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. et Mme Ali EL AAOCH
62, Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux

Pose clôture

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable, sous réserve de l'avis du CERD

Mme Audrey MICHEL
32, Clos Dommartin
Zone UB3 : extensions autour du Chef-lieu

Pose clôture

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable, sous réserve des prescriptions émises par le CAUE

M. et Mme Olivier OUDOM
173, Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Nh : zone naturelle humide

Maison individuelle

La commission du 02 juillet 2020

- CU opérationnel : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. et Mme Frédéric VELEZ
51, Lotissement Maclenay
Zone UC : urbanisation des hameaux

Projet de garage

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Mme Peggy REMOND et M. Anthony ROSSI
Chemin du Peuplier
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Nh : zone naturelle humide

Maison individuelle avec garage et abri voiture accolé

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS

§ COMMISSION FINANCES

- Le Département a versé une subvention de 6 037 € à la Commune, au titre de la gestion de la crise sanitaire ayant impacté les finances des collectivités.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une gratuité par an pour la location de la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations était offerte aux agents et élus de la Commune, afin de les remercier de leur travail et de leur investissement. Il est proposé de renouveler cet avantage. A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent cette proposition d'une gratuité par an, en précisant que la location doit être effectuée au nom et pour le compte de l'agent ou de l' élu.

§ COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur COURTIN indique que la première réunion de la Commission a permis de présenter les projets en cours et à venir.
Une rencontre est prévue prochainement avec le CAUE afin de rediscuter des projets de rénovation de l'école et d'aménagement du secteur chef-lieu sur les anciennes propriétés ROULLEAU / ROSNOBLET et SAUTHIER.

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Les travaux de ravalement des façades de la Mairie sont prévus pour le mois de septembre. Après discussion, il a été décidé de retirer le blason de la façade lors des travaux de peinture, étant donné que la Commission Communication est en train de travailler sur une nouvelle charte graphique, avec éventuellement la réalisation d'un nouveau logo.

§ COMMISSION VOIRIE / RUISSELLEMENT

- Les travaux d'aménagement de la véloroute ont bien avancé et devraient se terminer au mois d'août.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- La prochaine réunion est prévue le mardi 8 septembre à 18h15 en Mairie.
- Madame MISSILLIER présente le principe du S'Cool Bus (transports scolaires à vélo) en cours d'étude avec l'entreprise prestataire, pour une éventuelle concrétisation sur Arenthon.
- Une visite sur place du Chemin des Tattes sera organisée prochainement avec la Commission Voirie / Ruissellement, afin de discuter du problème d'accès de la parcelle de Monsieur Claude SOMMEILLER.

§ COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame COLLOMB indique qu'une réflexion est en cours sur le remplacement du minibus du service Enfance Jeunesse et Sport. Des devis sont en attente.
- Lors de la dernière réunion de la Commission, il a été évoqué le souhait de réaliser une étude globale sur l'aménagement de l'aire de jeux et city stade. Des jardins partagés (jardin collectif / lieu de vie favorisant les échanges et rencontres) pourraient être intégrés dans cet aménagement, en plus de l'aire de fitness de plein air et du remplacement des jeux pour enfants. Des devis de prestataires sont en cours d'établissement. Monsieur PIOUSAZ évoque l'engagement de plusieurs jeunes du lieu-dit Chez Dommartin qui souhaitent planter des arbres fruitiers. Les élus sont favorables à ce que ces jeunes puissent participer à ce projet.
- Le projet de création d'un Conseil municipal enfants est en cours de réflexion.
- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le mercredi 9 septembre à 18h30 en Mairie.

§ COMMISSION SOCIALE

- Les membres du Conseil désignent les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration de l'association de gestion de la MARPA Les Amarenthes :
 - Madame Brigitte CAUL-FUTY,
 - Madame Amandine COLLOMB,
 - Madame Chantal COUDURIER.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Madame LASSUS présentera les projets de la bibliothèque lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- Madame COLLOMB refait un point sur l'organisation de la fête foraine. Suite à la rencontre avec les forains et les associations, l'APE et le Football Club Arenthon Scientrier (FCAS) ont souhaité participer à cet événement à travers l'organisation de manifestations ou la tenue de buvette ou snack. Les forains ont également pour projet de lancer un feu d'artifices.
Après renseignements auprès de la Préfecture concernant les démarches à accomplir, chaque organisateur (Forains, APE, FCAS) doit déposer une déclaration individuelle précisant les mesures prises pour garantir la sécurité sanitaire des organisateurs et participants, en vue d'obtenir l'accord du Préfet.
Les services de l'Etat ne peuvent donner une réponse à l'heure actuelle, en raison du contexte sanitaire actuel.
Il convient de revoir les forains et les associations, afin de leur expliquer la situation et leur indiquer les démarches à effectuer. Une rencontre sera proposée ce mercredi 22 juillet à 19h00 en Mairie.

§ COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Madame MISSILLIER indique que le bulletin municipal est en cours de préparation et rappelle la date limite de transmission des articles pour le 30 juillet.
- Il a été proposé de mettre en place une boîte à idées, à travers un cahier mis à disposition au secrétariat de la Mairie et accessible à tous les habitants et usagers. Une communication sera réalisée dans le bulletin, sur le site internet et bientôt sur le compte Facebook de la Commune.
- Madame le Maire informe les conseillers avoir rencontré la Gendarmerie très récemment. Le sujet de la vidéoprotection a été évoqué. Les services de la Gendarmerie peuvent réaliser une étude et recenser les besoins de la collectivité en termes de protection. Une rencontre est prévue le mardi 11 août à 9h00 en Mairie.
- La prochaine réunion de la Commission est fixée le mardi 4 août à 18h00 en Mairie.

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame le Maire énonce que Monsieur Jean-Claude GEORGET a été élu président de la CCPR.

- Des délégués sont désignés pour représenter la Commune au sein de divers syndicats :
 - ➔ SRB : René DECARROUX
 - ➔ SM4CC : Colette BOEX
 - ➔ SM3A : Colette BOEX.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Suite aux travaux de réhabilitation d'un corps de ferme par Monsieur Roland PIOUTAZ sur la Route des Crêts de Fessy, il est nécessaire d'effectuer une extension du réseau d'électricité dans ce secteur. Le montant de ces travaux est pris en charge par moitié par la Commune (18 964,49 €) et par moitié par Monsieur PIOUTAZ.
- PROXIMITI a donné son accord pour le déplacement de l'arrêt de bus situé sur la Route des Granges vers la zone artisanale de Chevilly. L'arrêt sera positionné vers les containers de tri sélectif. Un courrier a été envoyé afin de savoir si le propriétaire de la parcelle située à proximité des containers est disposé à la vendre, afin de garantir un emplacement adéquat pour l'arrêt de bus et l'installation future de nouveaux containers d'ordures ménagères.
- Suite à la demande des services de l'Etat, un élu référent « sécurité routière » doit être désigné au sein de chaque commune. A l'unanimité, Monsieur GAILLARD est nommé référent « sécurité routière ».
- Madame le Maire rappelle les règles de gestion et mise à disposition des salles dans le cadre du contexte sanitaire actuel.
Dans les salles polyvalentes et salles de réunion, les personnes doivent être obligatoirement assises et les lieux de regroupement (bars, jardins) sont interdits.
Pour toute location, il sera demandé de signer une décharge rappelant les règles sanitaires à respecter.
- Monsieur PIOUTAZ souhaite que la présentation du projet de contournement du chef-lieu de Cornier soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal. Madame le Maire va se rapprocher du Maire de Cornier et du cabinet PROFIL ETUDES en vue d'organiser une rencontre entre les élus des deux communes et le cabinet d'études, pour une présentation globale du projet.

CALENDRIER MUNICIPAL

- ✓ Jeudi 30 juillet à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Mardi 04 août à 18h00 en Mairie : Commission Communication / Bien vivre ensemble
- ✓ Mardi 11 août à 9h00 en Mairie : Réunion avec la Gendarmerie concernant la vidéoprotection
- ✓ Jeudi 13 août à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

- ✓ Lundi 07 septembre à 19h00 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Mardi 08 septembre à 18h15 en Mairie : Commission Environnement
- ✓ Mercredi 09 septembre à 18h30 en Mairie : Commission Ecole / Jeunesse / Sports
- ✓ Lundi 19 octobre à 18h30 : Conseil municipal
- ✓ Lundi 09 novembre à 18h30 : Conseil municipal
- ✓ Lundi 07 décembre à 18h30 : Conseil municipal

Séance levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Céline BOURGEOIS



Le Maire,
Chantal COUDURIER



